



Vivons « Saint Genis »

Bulletin municipal n° 20

La mairie vous accueille :

Lundi, mercredi et vendredi
de 14h à 18h

Accueil téléphonique : 04 74 70 04 83
mairie@saintgenislargentiere.fr

NUMEROS UTILES :

Pompiers : 18

SAMU : 15

Gendarmerie : 04 74 70 50 17

Médecin de garde : 116117

Pharmacie de garde : 3237

SERVICES :

Médiathèque : 04 74 26 22 56

mediathequestgenis@gmail.com

Mardi : 13h30-16h

Mercredi : 14h-17h30

Vendredi : 13h30-17h

Samedi : 10h-12h15

Ecole publique : 04 74 26 22 46

Collecte ordures ménagères :

• Sacs noirs :

Route de St Laurent :
jeudi matin

Route de Lyon et route de
Duerne : mercredi matin

Autres secteurs de la commune :
Mardi

• Sacs jaunes : (voir calendrier)

1 jeudi sur 2 les semaines impaires

Déchèteries : 04 74 26 28 88

Compte-rendu conseil du 25/03/22

Absents : Sandrine DRIVON (procuration à Alexis BADOIL) et Laëtitia TEXIER (procuration à Colette PERIER).

Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2021 :

Les comptes de fonctionnement de l'exercice 2021 s'élèvent à 632 006.33 € en recettes et à 391 068.33 € en dépenses, soit un excédent de 240 938.00 € qui permet un autofinancement pour les investissements 2022.

Nos recettes proviennent principalement :

- des dotations de l'état (86 %),
- des revenus de nos immeubles (dont la production photovoltaïque) et des salles communales (14 %).

Les dépenses se décomposent comme suit :

- charges de personnel : salaires (32.5 %) et cotisations salariales (15 %),
- rémunération des élus (8 %),
- charges à caractère général (27 %) : carburant, électricité, eau, téléphone, maintenances des véhicules et logiciels, réparations diverses, matériels et matériaux pour les employés de communes, élagages, entretien voiries...,
- les 17.5 % restant règlent les frais financiers, les subventions accordées, les cotisations obligatoires (Service Départemental d'Incendie et de Secours, écoles, assainissement, CCAS, permis de construire...).

Pour les comptes d'investissement, les recettes s'élèvent à 236 224.61 € et les dépenses à 226 323.71 € (soit un excédent de 9 900.90 €).



Compte-rendu conseil (suite)

Pour l'investissement les recettes se composent :

- de l'excédent de fonctionnement que nous versons à l'investissement afin de pouvoir programmer des travaux,
- des retours de TVA sur les factures de travaux et d'acquisitions que nous percevons 2 ans après (81 489.98 € sur les investissements effectués en 2019),
- des subventions attribuées (107 679.21 €).

Les dépenses principales d'investissement sur 2021 ont été :

- rénovation du bâtiment « montée St Roch »,
- rénovation du mur de l'ancienne école,
- achat des barrières « route de St Laurent »,
- plan numérique école et ordinateur pour la médiathèque,
- création du parking à « St Roch ».

Concernant l'état de la dette communale, elle se situe à 245 € par habitant. Ce faible endettement va nous permettre de mener à bien nos projets en cours.

Après retrait du maire, Gilbert MOSNIER fait procéder au vote des comptes 2021. Le conseil approuve à l'unanimité.

Vote du budget primitif 2022 :

Le conseil municipal étudie le budget prévisionnel 2022. Celui-ci s'équilibre à 1 177 381.37 € en fonctionnement et à 955 653.89 € en investissement. Cette année, nous pouvons dégager une somme plus importante pour l'investissement. Ce dernier est validé à l'unanimité.

Création d'un budget « lotissement » et vote de son budget primitif 2022 :

Le compromis de vente a été signé le 9 mars pour l'achat du terrain de 7 500 m², terrain jouxtant le futur lotissement OPAC à « St Roch ». Le conseil valide la création d'un budget « lotissement », qui s'équilibrera au fur et à mesure des ventes des lots.

Vote des subventions communales :

Subvention exceptionnelle « solidarité Ukraine » : le conseil vote à l'unanimité l'attribution de 1 € par habitant (soit 1 035 €) versé à la Fondation de France pour une aide d'urgence et un soutien de plus long terme aux populations touchées par la guerre. Cette association apporte une aide locale notamment en Pologne et Roumanie pour accueillir et soutenir les réfugiés Ukrainiens.

Le conseil municipal vote ensuite les subventions à attribuer :

FNACA	80 €	Amicale des pompiers de St Laurent	100 €
Amicale des pompiers de Ste Foy	100 €	Jeunes sapeurs pompiers Haute Brévenne	100 €
Groupement des 4 cantons	310 €	Coopérative scolaire école St Genis	1 600 €
Radio Modul	230 €	Domaine des mûriers (fourrière animale)	465.74 €

D'autres demandes d'associations, à but plus social, seront étudiées par le C.C.A.S.

Pour les adolescents domiciliés à St Genis qui décideraient de passer le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (B.A.F.A.)	100 €	par adolescent
--	-------	----------------



Compte-rendu conseil (suite)

Les aides aux familles pour les activités des enfants sont les suivantes :

Pour les enfants de St Genis scolarisés en classes de CP, CE et CM, pour les séjours classes de neige, découverte, de mer, nature organisés par les écoles publiques et privées élémentaires (voyages scolaires exclus) compris entre 2 et 5 jours maximum, à raison de 25% du montant de la dépense avec un maximum de :	14 €	par jour et par enfant présent, domicilié à St Genis. En fonction de la garde pour les parents séparés : 50 % si garde partagée, 100 % si garde totale et sur justificatif.
---	------	---

Pour les enfants domiciliés St Genis, scolarisés en primaire, pour les activités pendant les vacances scolaires (centres aérés, de loisirs, de vacances, camps, etc) et mercredis loisirs, organisés par les structures implantées sur le territoire de la CCMDL (ou hors CCMDL pour les enfants handicapés)	4 €	Par jour et par enfant présent*
	2 €	Par demi-journée par enfant présent*

** dans la limite de 200 € par an et par enfant.*

Demandes et justificatifs à transmettre dans un délai de 6 mois maximum après le séjour.

Vote des taxes communales :

Monsieur le maire propose au conseil de ne pas augmenter le taux communal des taxes foncières bâti et non bâti. Proposition acceptée à l'unanimité.

Attribution du marché de travaux pour l'aménagement du terrain « ex-Crozier » :

Une seule réponse à l'appel d'offres a été reçue ; celle-ci se situe en-dessous de l'estimatif des travaux ; le marché est donc validé avec l'entreprise LACASSAGNE pour un montant de 114 997 € hors taxes.

Des places de stationnement seront créées dans la « montée St Roch » (terrain ex-Crozier), d'autres seront accessibles depuis la rue du soleil couchant. Une partie de cet aménagement sera réalisée sur une parcelle appartenant à la copropriété « mon village 1 » et qui fera l'objet d'une cession gratuite prochainement.

Demande de subvention dans le cadre de la DETR 2022 :

Pour le bâtiment communal, abritant deux logements à l'arrière de la résidence du clocher, et qui nécessitent des travaux de rénovation, des devis ont été établis. Pour ce projet, la commune va solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR). Le dossier est à déposer avant le 1^{er} mai.

Point sur les travaux et projets en cours :

Bâtiment communal « route de Ste Foy » (commerce et logements) : la réalisation d'une nouvelle terrasse en béton teinté (en remplacement de celle existante) et d'une pergola bioclimatique est validée. Pour rappel ces travaux sont subventionnés à hauteur de 80 % par l'Etat (DETR) et la Région (soutien au dernier commerce).

Bâtiment communal « chemin des gardes » : le cabinet d'architecture CHOLET vient d'établir une étude de faisabilité avec différentes options ; la commune va interroger la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sur l'éligibilité du projet d'une Maison d'Assistants Maternels (MAM) et des aides susceptibles d'être accordées.



Compte-rendu conseil (suite)

Compte-rendu des commissions :

Conseil d'école : à ce jour, l'effectif prévisionnel pour la rentrée de septembre est de 42 élèves. Différentes actions ou animations sont en cours ou prévues : « la grande lessive », semaine de la presse, photos de classes, spectacles, sortie scolaire...

Commission vie du village : toute la population est invitée à participer à la matinée « nettoyage de printemps » **samedi 2 avril. Rendez-vous place de la mairie à 8h45** ; un casse-croûte clôturera cette action qui se veut conviviale. A noter que les enfants de l'école vont s'associer à cette action en nettoyant le village le vendredi 1^{er} avril.

Illuminations : l'achat de 5 nouvelles décorations à installer sur des mâts d'éclairage publics « route de Ste Foy » est validé.

Commission transition écologique – CCMDL : un appel à projet a été lancé pour développer la pratique du vélo avec notamment l'élaboration d'un schéma directeur cyclable, le développement et la création de services vélos. Dans le cadre du service « énergie et bâtiment », une mission d'accompagnement des communes va être proposée dans le but de réduire des consommations d'énergie.

Commission forêts – CCMDL : la réglementation est plus restrictive concernant le brûlage des déchets verts et l'écobuage. Il est demandé de favoriser le broyage.

Groupement des 4 cantons : le comice aura lieu à Chazelles-sur-Lyon les 25 et 26 juin.

Informations et question diverses :

Local boules : les membres de la « boule joyeuse » ont terminé l'aménagement intérieur des locaux. Nous les remercions pour le travail fourni et la qualité des travaux réalisés.

Balises « route de Duerne » (vers le chemin du domaine) : les balises installées conjointement avec la commune de Ste Foy, visant à faire ralentir à l'entrée du village, ne donnent pas satisfaction. Le Département propose de faire un essai avec l'installation de chicanes mobiles pour voir l'impact sur la vitesse. Nous nous laissons le temps de la réflexion.

Voirie « chemin du tonkin » : cette route départementale (reliant la sortie du village à Lafay) est en mauvais état. Nous avons fait une demande auprès du Département pour sa remise en état.

Voirie « rue de la chenevatière » : plusieurs « nids de poules » se sont formés par la circulation accrue lors des travaux du carrefour du camard. Le nécessaire sera fait prochainement.

« Chemin du bedouillard » : une partie du fossé a été dégradé par le passage d'un camion ou d'un engin. Un devis a été demandé pour la remise en état.

Prochaine réunion le vendredi 29 avril 2022 à 20h30.



Vie municipale et associative

FETE DES MERES : après 2 ans d'absence, la municipalité organise une cérémonie en l'honneur des mamans qui devrait avoir lieu le **dimanche 29 mai à la salle des fêtes**.

« **CLUB DE L'AMITIE** : un voyage ouvert à tous est organisé le **mardi 12 avril « DÉCOUVERTE DU CERDON »**. Départ de Saint Genis place de la Mairie à 7h45 en direction de Cerdon. Arrivée à Poncin au cellier Lingot Martin une salle sera mise à votre disposition avec un guide qui vous donnera des explications sur la fromagerie et les différentes étapes de fabrication. Ensuite, possibilité d'achat à la fromagerie située juste à côté. Puis, continuation par la visite et dégustation de vin au Cellier Lingot Martin à Poncin pour déguster la mousse fine et légère du célèbre vin pétillant accompagné de fromages régionaux. Continuation vers Cerdon passage devant le monument du Val d'Enfer. Ce mémorial est dédié à la mémoire de 700 morts des maquis de l'Ain et du Haut Jura. Déjeuner au restaurant. L'après-midi, visite guidée des soieries Bonnet à Jujurieux. Visitez l'une des plus grandes usines de tissage de soie d'Europe ! Vous assisterez à une démonstration de métiers à tisser, vous échangerez avec d'anciens ouvriers. Retour dans votre localité en fin de journée. Inscription à remettre accompagné d'un chèque (74 € par personne) libellé à l'ordre du Club de l'Amitié aux membres du bureau Tél : Gaby Laval 04 74 26 18 18 ou Claude Gardette 06 43 74 40 09 ».

« **CLASSES EN 7** : un bureau a été élu lors de la dernière réunion. Prochaine rencontre le 15 avril à 20h à la maison de l'amitié. Tous les classards sont invités. »

« **CLASSES EN 1 ET EN 2** » : les classes en 1 et 2 vous remercient pour votre participation lors de la vente de choucroute. Venez voir les conscrits défiler le **samedi 16 avril à 11h30**. Un apéritif convivial vous sera ensuite proposé. »

NUISANCES: tout propriétaire d'un animal doit veiller à ce que ce dernier ne trouble pas la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit. Soyez vigilants, votre chien peut aboyer la journée lorsqu'il est seul et gêner fortement la quiétude des habitations proches. Bien entendu, ces désagréments doivent se régler en priorité, à l'amiable. Alors appliquons la règle du "bien vivre ensemble".

Par ailleurs, des sacs « à crottes » sont à votre disposition à différents endroits dans le village, pensez aux enfants et aux promeneurs... Merci pour votre civisme.



- Réalisation de la publication par la commission Informations
- Lettre éditée et imprimée par la mairie

Etat Civil

DÉCÈS

Le 7 mars, de **Jean DESCHAMPS**, à l'âge de 85 ans.
Toutes nos condoléances à la famille.





Focus

JARDIN D'AVENIR

En 2022, JARDIN D'AVENIR fête ses 16 ans ! 16 ans déjà que nous luttons contre l'exclusion en faisant travailler une vingtaine de salariés en insertion dans le maraîchage et l'élevage bio. 16 ans déjà que nous livrons chaque semaine nos paniers BIO, LOCAUX et SOLIDAIRES dans les Monts du Lyonnais et l'Ouest lyonnais à notre réseau d'adhérents consommateurs. Et si on remontait un peu le temps ?

CARTE D'IDENTITE DU JARDIN

Nom : JARDIN D'AVENIR

Date de naissance : création de l'association en 2005, accueil des premiers salariés en 2006

Adresse : 880 Chemin du Colombier 69850 St Martin en Haut

Taille : 3.5 hectares de cultures, 20 salariés en insertion en moyenne, 6 permanents

Activité : maraîchage et élevage biologiques

Paniers : chaque semaine, nous préparons environ 300 paniers de légumes et œufs bio à récupérer directement au Jardin ou sur l'un de nos 20 points de dépôts, avec à la demande du pain et du fromage bio en complément. **Possibilité de tester notre offre pendant 1 mois sans engagement avec la formule d'essai.**

Signes particuliers : notre mission d'insertion. Chaque salarié en parcours d'insertion bénéficie d'un accompagnement individualisé pour identifier les freins à l'emploi et construire un projet professionnel. Les salariés peuvent bénéficier de formations ou encore faire des périodes d'immersion (stage, intérim...) dans les entreprises locales.

Nos valeurs : lutte contre la précarité économique, promotion d'une alimentation de qualité et préservation de l'environnement

Réseaux : Réseau Cocagne, Club d'Entreprises des Monts du Lyonnais, Marque collective Le Lyonnais Monts et Coteaux

Chiffres clés : 60% de sorties dynamiques en moyenne (emploi, création d'activité ou formation qualifiante), 300 personnes accompagnées depuis la création du Jardin, 250 poules, plus de 10 000 paniers livrés chaque année, une cinquantaine de variétés cultivées, 30 bénévoles

Soutiens : dons de particuliers (vos dons sont déductibles de vos impôts à hauteur de 60%), financements institutionnels (État, Région, départements du Rhône et de la Loire, Métropole de Lyon, Communauté de communes des Monts du Lyonnais), entreprises privées

Pratiques environnementales : certification Ecocert, livraisons en circuit court, traction animale, véhicule électrique, rotations des cultures, respect saisonnalité, irrigation en goutte-à-goutte

Témoignage : Thierry a travaillé au JARDIN en tant qu'ouvrier aide maraîcher de décembre 2018 à avril 2021. Depuis septembre, il a été embauché en CDD au sein d'une fromagerie sur St Symphorien sur Coise. Quand on lui demande de faire un bilan de son passage au Jardin, il répond : "*J'ai vu une évolution entre le moment où je suis arrivé et celui où je suis parti. J'ai mis toute ma volonté. Ça m'a tout apporté*".

Nous contacter :

04.78.48.65.97 – contact@jardindavenir.fr

JARDIN D'AVENIR – 880 Le Colombier – 69850 St Martin en Haut

Retrouvez-nous sur :

www.jardindavenir.reseaucocagne.asso.fr Facebook : @jardindavenirreseaucocagne